



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à BUJALEUF, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 septembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	5	0	6

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : MUZETTE Thierry donne pouvoir à PERIGAUD Chantal, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à Mme GLANGEAUD, ROGER Edouard donne pouvoir à BODIN Pascal, SERRU Marie Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, TERRIER Gilles donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°66-2019 : Modification du règlement d'intervention du Fonds de Soutien à l'Economie Locale

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération 41-2019 du 11 avril 2019, il avait décidé de créer un Fonds de Soutien à l'Economie Locale pour compléter le dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise.

Ce Fonds prévoyait la consignation de fonds auprès de la Banque des territoires. Cette consignation n'est plus possible et il convient donc de modifier le règlement d'intervention pour y intégrer le fait que l'Association Interconsulaire ouvrira un compte de dépôt auprès de la Banque des Territoires pour la gestion des fonds.

Vu la délibération 41-2019 du 11 avril 2019 portant création du Fonds de Soutien à l'Economie Locale,
Vu le projet de règlement d'intervention modifié pour le Fonds de soutien à l'économie locale,
Vu le projet de convention modifiée relative à la mise en œuvre du Fonds de soutien à l'économie locale proposé par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- Acter la modification du règlement d'intervention du Fonds de Soutien à l'économie locale comme présenté ci-dessus, joint en annexe
- Autoriser Monsieur le Président à signer avec l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne la convention de mise en œuvre du fonds, jointe en annexe
- Autoriser le versement d'une avance remboursable de 15 000 € à déposer sur le compte de dépôts qui sera ouvert par l'Association Interconsulaire pour faire fonctionner le fonds
- Dire que toutes les autres décisions prises par délibération 41-2019 du 11 avril 2019 restent inchangées.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190925-66-2019-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 septembre 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **25 SEP. 2019**
Publié le : **25 SEP. 2019**

Le Président

